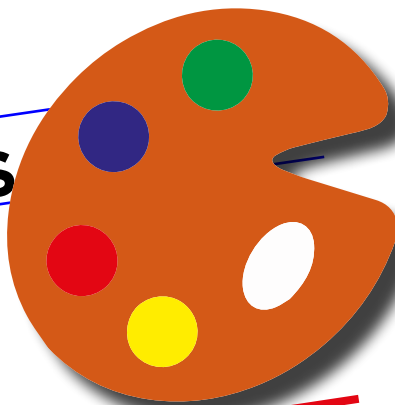


NÉGOCIATIONS

**Vous allez en voir
de toutes les
couleurs !**



LE POINT
NÉGO

DON DE JOURS DE CONGÉS

À l'horizon... un petit coin de « ciel bleu ! »

En effet, après seulement deux séances, la direction a montré **PATTE BLANCHE** en acceptant beaucoup de nos propositions :

- L'élargissement des bénéficiaires aux parents du salarié.
- Le retrait de l'obligation de consommer les droits à congés avant de bénéficier du don.
- Une augmentation de l'abondement de l'employeur (à cinq jours) et cela à chaque demande et quel qu'en soit le nombre.
- Une possibilité de fractionner la prise de congé par demi-journée,
- Plus de verrou à 60 jours par demande, sous réserve d'un certificat médical.
- Une utilisation sans délai dès l'inscription des jours dans SIRH.

La CFDT n'étant toutefois pas « **FLEUR BLEUE** », attendra le texte final pour donner éventuellement son **FEU VERT** !

LE TÉLÉTRAVAIL

« Tout n'est **PAS ROSE** ! »

Un **TEXTE ASSEZ GRIS** où l'on perçoit la **PEUR BLEUE** de la direction face à cette nouvelle modalité de travail.

Cela donne des mesures en demi-teintes, rédigées de façon floue et peu opérationnelle.

À titre d'exemple :

- La demande pour rentrer dans le télétravail régulier nécessiterait un schéma de processus détaillé et objectif : étapes, durée, moyens, horaires, recours, réversibilité...
- La possibilité du télétravail occasionnel est évoquée avec beaucoup de freins dans sa mise en œuvre et reste un **POINT NOIR** à éclaircir !
- Aucune aide financière n'est prévue pour compenser des dépenses (électricité, consommables, chauffage...).
- Une durée d'accord minimaliste (1 an) qui limite largement son déploiement et son accès sur le terrain.

Le 26 février sera une **SÉANCE BLANCHE** centrée sur la relecture du texte final. Espérons que la direction n'enfilera pas le **MAILLOT JAUNE** de la couardise pour ne mettre, dans cet accord, que des **CARTOUCHES À BLANC** !

La CFDT serait **VERTE DE RAGE** car pour les salariés, pas question de faire **CHOU BLANC** !

LE POINT
NÉGOs ?

ACCOMPA-
GNEMENT DES PARCOURS PROFESSION-
NELS ET DE LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE

« la direction agite un **CHIFFON ROUGE** et on **RIT JAUNE !** »

Pendant nos quatre séances de négociation, la direction a presque réussi à nous faire voir **DES ÉLÉPHANTS ROSES** dans ce projet d'accord !

En effet, nous avons eu droit à une présentation à l'**EAU DE ROSE** assez entêtante sur de nombreux outils d'accompagnement des salariés pour se projeter, pour découvrir, pour se former, pour développer le tutorat et même le mécénat !

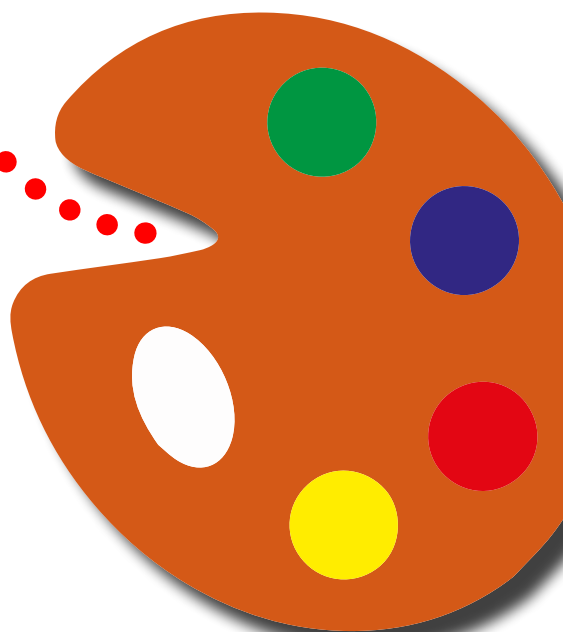
Quand tout à coup, à l'article 6, concernant les propositions de la direction pour accompagner la mobilité géographique, tout est devenu **NOIR !**

Et comme tout le monde le sait ... **NOIR C'EST NOIR !**

En effet, le DRH, en bon **COL BLEU** et sans être **ROUGE DE HONTE**, nous annonce que les formateurs ont déjà une obligation de mobilité géographique temporaire à hauteur de 60 % du fait des différents types de contrats de travail existants à l'AFPA; ce qui implique que ces salariés n'auraient à donner leur consentement pour une mobilité qu'au - delà de cette limite !

Après une **VOLÉE DE BOIS VERT** de toutes les OS, le DRH, toujours **BLANC COMME NEIGE** mais quand même, sur l'instant, **BLANC COMME UN LINGE**, s'est engagé à la prochaine séance à nous montrer... tous les contrats existants assortis des fameuses clauses de mobilité dont nous n'avons jamais entendu parler.

Pour la CFTD, si la direction ne rectifie pas rapidement cette histoire **COUSUE DE FIL BLANC**, elle enverra alors cette négociation **AU DIABLE VAUVERT !**



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ET DROIT SYNDICAL

« La direction risque de vouloir **LAVÉ PLUS BLANC QUE BLANC !** »

Ce sujet avait été **MIS AU VERT**, le temps de la reconnaissance d'une Unité Économique et Sociale à l'AFPA, regroupant l'EPIC et les deux filiales par accord majoritaire dans un premier temps, puis par saisine du tribunal d'instance pour éviter toute contestation ultérieure.

C'est chose faite et nous avons donc mangé **NOTRE PAIN BLANC !**

Maintenant, il va falloir rentrer dans le vif du sujet. Nous allons sûrement en voir « **DES VERTES ET DES PAS MÛRES** » pour négocier le protocole électoral, la mise en place de Conseils Sociaux et Économiques dans les régions et les moyens associés (cf. Fusion des IRP et nouvelles règles du droit)...

Nous partons donc d'une **FEUILLE BLANCHE** où il est important de prendre le temps de négocier... Et surtout que la direction ne nous prenne pas pour **DES BLEUS...** On pourrait **VOIR ROUGE !**

Quand le Conseil d'Administration et la Direction Afpa se **hâtent doucement** pour accoucher d'une stratégie, l'Igas elle, présente ses **conseils... Catastrophiques !**

Le 19 décembre 2017, la Direction Générale annonçait, la planification de Comités d'Orientation mensuels au niveau du Conseil d'Administration.

Ces comités , devraient définir les Orientations Stratégiques de l'AFPA attendues depuis septembre 2017.

Avec une échéance à fin mars, force est de constater que ce calendrier risque d'être une nouvelle fois... non tenu !

Prochain point d'information - éventuel - concernant ce chantier lors du CCE des 27-28 mars prochain.

Coté Afpa, le Contrat d'Objectifs et de Performance risque de souffrir lui aussi d'un report de finalisation, alors ce COP était prévu terminé pour le 26 mars ! Mais il est vrai que l'on ne nous a pas précisé l'année...

Lors du CCE des 27-28 mars, un suivi du droit d'alerte économique avec un point sur le budget 2018 ainsi qu'un point sur la trésorerie à fin 2017, devrait être fait.

Enfin, les conclusions du rapport IGAS/IGF déjà présentées en CA, devraient être elles aussi présentées aux élus lors de ce CCE.

Autant vous dire que ce Comité s'annonce d'ores et déjà comme dense pour ce début de printemps 2018.

Un CCE Extraordinaire d'une demi-journée est aussi prévu le matin du 6 mars, afin de traiter des points restés en suspend lors du CCE des 13 et 14 décembre, du fait des nombreuses interruptions.

Le délit d'entrave voté par ailleurs en séance plénière du CCE du 14 décembre se trouve dans sa phase de recueil d'éléments. Le dossier porté par la CFDT en collaboration avec les différentes délégations, se trouve déjà entre les mains de l'avocate du CCE. Affaire à suivre...

Nous vous tiendrons donc toutes et tous informés des positions de la CFDT concernant toutes ces échéances cruciales, où l'avenir de notre AFPA va se retrouver une nouvelle fois au cœur du débat.

**Le Professeur Chovo
passe à l' est**

**Comme au temps
de la guerre froide,
voici le premier
édito censuré.**

**Thierry
Représentant
du
au Conseil
d'Administration
del**

« Vous avez sans doute été surpris de la présentation de l'édito de ce mois. En voici l'explication. Lors du Conseil d'Administration du 22 février, le Président de l'AFPA a fait un rappel à l'ordre très ferme aux membres du CA, évoquant le règlement intérieur qui institue que tous les documents remis aux administrateurs sont confidentiels. Il a déploré que la synthèse du rapport IGAS/IGF se soit retrouvée sur internet, sur le site d'une organisation syndicale. J'ai donc décidé de m'appliquer la censure en masquant les données tirées de cette synthèse. Amusez-vous à essayer de deviner ce qui a été caché. Ce ne devrait pas être trop difficile, la chanson est connue et le refrain tout particulièrement. »

